

Le nouvel incinérateur de Planguenoual se précise

Hier, les élus de Kerval Armor Centre ont voté les dimensions du futur incinérateur de Planguenoual. Il pourra traiter 72 000 tonnes d'ordures chaque année, contre 45 000 actuellement.

Le projet

Pourquoi construire un nouvel incinérateur ?

Aujourd'hui, une partie des ordures ménagères sont enfouies dans le sol et d'autres sont brûlées. Or, en 2020, le conseil régional de Bretagne a voté un texte qui incite les collectivités à viser le « **zéro enfouissement des déchets** ».

Sur le territoire de Saint-Brieuc, Lamballe, Loudéac et Leff Armor, il n'y a qu'un seul incinérateur. Il se situe à Planguenoual (Lamballe-Armor) et ses dimensions permettent de brûler environ 45 000 tonnes d'ordures ménagères chaque année. Cette usine est gérée par Kerval, le syndicat qui maîtrise le traitement des déchets d'environ 300 000 habitants dans les Côtes-d'Armor.

Pour arrêter d'enfouir et brûler, Kerval souhaite construire un incinérateur plus grand. Plusieurs scénarios ont été envisagés, mais c'est finalement la capacité de 72 000 tonnes par an qui a été retenue à l'unanimité par les élus, hier.

Qui va payer ?

Le chantier est très cher : environ 100 millions d'euros. « **Nous n'avons pas les moyens** », ne cache pas Rémy Moulin, président de Kerval. Les élus ont donc décidé de confier le chantier et l'exploitation à une entreprise. C'est déjà le cas pour l'actuel incinérateur, exploité par Suez.

En contrepartie, une part des revenus de l'incinérateur sera reversée à l'entreprise. Mais le prix de l'incinération sera « garanti » pour vingt ans, soit la durée de la délégation de service public.

Plus grand, donc plus polluant ?

Les opposants à ce projet dénoncent le bilan carbone du nouvel incinérateur. Selon l'étude du cabinet Sage Engineering, missionné par Kerval,



L'incinérateur sur le site de Planguenoual (Lamballe-Armor). Kerval va en construire un nouveau pour passer de 45 000 tonnes à 72 000 tonnes annuelles de déchets.

PHOTO : KERVAL

les émissions passeraient de 37 668 tonnes de CO₂ en 2021, à 38 339 tonnes. Une augmentation largement acceptable, selon les élus de Kerval, qui précisent que des efforts « **peuvent encore être faits, notamment sur le transport des déchets** ».

Pourquoi pas moderniser l'actuel ?

L'actuelle usine d'incinération est en service depuis trente-deux ans. « **La durée de vie d'un incinérateur, c'est quarante ans** », assure Marcel Sérandour, vice-président de Kerval. Prolonger la durée de vie de huit ans

n'était pas pertinent, selon les élus. Le chantier était cependant bien moins cher : environ 10 millions d'euros.

Que faire de la chaleur produite ?

L'incinération produit évidemment de la chaleur, qui est taxée par l'État. Pour réduire cette taxe, Kerval doit trouver une utilité à cette chaleur. Difficile de créer un réseau de chauffage urbain, Planguenoual étant un site isolé. La piste pourrait être de relier l'incinérateur à des serres, comme cela se fait depuis 2021 à Colombelles (Calvados).

Et la réduction des déchets ?

Autre argument des opposants : construire un nouvel incinérateur plus grand, cela incite à le remplir. Et donc, à ne pas réduire ses déchets. Pour se défendre, Kerval indique vouloir créer un fonds qui financera des actions d'associations environnementales. Un espace pédagogique sur site est également en projet.

Enfin, l'État pourrait avoir besoin de l'incinérateur pour traiter les déchets de plusieurs décharges costarmoricaines. Une mine de déchets qui participera largement à remplir l'usine.

Tanguy HOMERY.